

Fin 2018, 200 520 adultes bénéficient d'une mesure de protection juridique tout en étant accompagnés par les structures pour adultes handicapés, soit 64 % des usagers de ces structures.

Trois majeurs protégés sur cinq sont sous tutelle

En 2018, 200 520 personnes accompagnées par des structures pour adultes handicapés font l'objet d'une **protection juridique**, soit 64 % des usagers de ces structures, dont 38 % au titre d'une **tutelle** et 25 % d'une **curatelle** (tableau 1). Les autres bénéficient d'une sauvegarde de justice ou d'un mandat de protection future. Le dispositif de protection juridique garantit une protection de la personne, de ses ressources et de son patrimoine lorsque cette dernière se trouve dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération des facultés mentales ou corporelles médicalement constatée.

La moitié des adultes handicapés sous protection sont pris en charge par une association

Les familles et les associations assurent le plus souvent la protection juridique. Les associations prennent en charge près de la moitié des majeurs protégés dans les structures pour adultes handicapés (tableau 1), la famille assure 41 % des mesures de protection et un mandataire individuel¹ 6 %.

Cette prise en charge évolue avec l'âge : alors qu'un majeur protégé accompagné sur deux est pris en charge par sa famille avant son 30^e anniversaire, ce n'est le cas que de 40 % des majeurs protégés entre 40 et 50 ans. Au-delà de 50 ans, les familles sont

encore moins présentes ; elles ne représentent plus que 30 % des prises en charge après 70 ans. Inversement, les associations représentent 37 % des prises en charge entre 18 et 24 ans et 55 % pour les adultes entre 60 et 70 ans. Le mandataire individuel prend en charge entre 5 % et 7 % des majeurs protégés handicapés dans les structures dédiées, sans que cette part fluctue beaucoup avec l'âge.

94 % des adultes handicapés en MAS sont sous mesure de protection juridique

En 2018, les majeurs protégés sont plus souvent accueillis dans les établissements destinés aux personnes ayant besoin d'assistance partielle ou permanente pour les actes de la vie quotidienne, alors que les autres adultes handicapés le sont plus fréquemment dans les structures favorisant l'insertion sociale ou dans les services. Ainsi, plus de 90 % des adultes accompagnés en **foyer d'accueil médicalisé (FAM)** ou en **maison d'accueil spécialisée (MAS)** sont des personnes handicapées sous mesure de protection juridique (tableau 2).

À l'inverse, dans les **établissements et services d'aide par le travail (Esat)**, 53 % des personnes sont sous mesure de protection juridique. Les adultes handicapés bénéficiaires d'une telle protection sont également moins nombreux dans les **services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)**. ■

Pour en savoir plus

- > Kupska, N., Bellamy, V. (2022, novembre). [Deux tiers des adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées bénéficient d'une protection juridique fin 2018](#). DREES, *Études et Résultats*, 1246.
- > Bellamy, V., Bergeron, T. (2022, novembre). [312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018](#). DREES, *Études et Résultats*, 1247.

¹ Personne qui exerce à titre individuel en tant que mandataire judiciaire à la protection des majeurs ; cette activité individuelle fait l'objet d'un agrément. Ces professionnels, anciennement dénommés « gérants de

tutelle », sont soumis à des conditions d'âge, de moralité, de professionnalisation avec exigence de formation, et d'expérience professionnelle.

Tableau 1 Répartition des personnes majeures handicapées accompagnées par une structure pour adultes selon la mise en place d'une protection juridique

	Effectifs	Proportion parmi les majeurs protégés (en %)	Proportion parmi les personnes accompagnées (en %)
Mesure de protection juridique selon le type de protection			
Curatelle	78 980	39,4	25,3
Tutelle	117 810	58,8	37,8
Mandat de protection future	660	0,3	0,2
Sauvegarde de justice	820	0,4	0,3
Type de protection non renseigné	2 250	1,1	0,7
Total des majeurs protégés	200 520	100	64,4
Mesure de protection juridique selon la personne en charge			
Association	97 460	48,6	31,3
Famille	81 920	40,9	26,3
Mandataire individuel	11 430	5,7	3,7
Préposé	5 790	2,9	1,9
Personne en charge non renseignée	3 920	2,0	1,3
Total des majeurs protégés	200 520	100	64,4
Total des adultes (majeurs) handicapés accompagnés par des structures médico-sociales	311 600	-	100

Lecture > 58,8 % des majeurs protégés accompagnés par une structure pour adultes handicapés sont placés sous tutelle.

Champ > Personnes majeures accompagnées par une structure pour adultes handicapés au 31/12/2018, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

Tableau 2 Répartition des personnes majeures accompagnées selon le bénéfice d'une mesure de protection juridique et le type d'établissement (en %)

Type d'établissement	Majeurs Protégés	Majeurs non protégés	Ensemble
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	93,6	6,4	100
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) et établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	91,4	8,6	100
Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	84,1	15,9	100
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	81,6	18,4	100
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés et établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM)	81,4	18,6	100
Établissements et services d'aide par le travail (Esat)	53,4	46,6	100
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés et lieux de vie et d'accueil (LVA)	52,8	47,2	100
Centres de rééducation professionnelle (CRP) et unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros)	1,7	98,3	100
Total établissements	69,3	30,7	100
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	51,7	48,3	100
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah)	44,9	55,1	100
Total services	50,1	49,9	100
Total	64,4	35,6	100

Lecture > En 2018, les majeurs protégés représentent 93,6 % des personnes accompagnées par les MAS.

Champ > Personnes majeures accompagnées par une structure pour adultes handicapés au 31/12/2018, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2018.